

RAPPORT DE TRÉSORERIE

PRÉSENTÉ PAR GILLES GARRÉ, TRÉSORIER GÉNÉRAL

QUATRE ANNÉES
DE TRÉSORERIE
GÉRÉE
DE MANIÈRE
COMPTABLE

La loi du 20 août 2008 a fixé des règles de transparence financière qui n'ont pas pris la Trésorerie générale au dépourvu. En effet, nous travaillons depuis de nombreuses années déjà en utilisant le plan comptable général et notre travail est désormais validé par un cabinet comptable, qui nous apporte conseil et soutien.

Le budget reflète celui des sections et syndicats. Il exige une gestion rigoureuse, les cotisations de nos adhérents restant notre première rentrée financière, même si les subventions diverses ne sont pas négligeables.

LES ADHÉSIONS

Depuis de nombreuses années et encore plus depuis notre dernier Congrès, le contexte ne favorise pas les adhésions, mais les militants voient néanmoins leurs efforts récompensés par des chiffres non négligeables qu'il faut apprécier au regard de la diminution de l'emploi dans tous les secteurs, ainsi que des départs à la retraite qui s'accroissent.

La balance adhésions/démissions reste toujours négative et nous devons faire plus d'efforts dans la recherche d'adhésions et de fidélisation de nos adhérents.

Adhésions sur quatre ans

- 2006 : 1 989
- 2007 : 1 864
- 2008 : 1 704
- 2009 : 1 682

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Plus de 25 ans après sa mise en place, le pourcentage des nouveaux adhérents qui le choisissent est de plus en plus élevé, preuve que cette solution est fiable et appréciée. Ne perdons pas de vue cependant qu'un adhérent, quel qu'il soit, doit avoir des contacts permanents avec le syndicat. Il importe donc de garder un lien direct avec ces camarades fidélisés.

Nous devons garder un contact constant avec nos adhérents qui font vivre l'ensemble de notre structure, du syndicat à la section, de l'Union fédérale régionale à la Fédération.

Nombre de prélevés « auto »

- 1982 : 3 228
- 1992 : 8 634
- 2002 : 12 316
- 2004 : 12 649
- 2007 : 12 638
- 2008 : 12 608
- 2009 : 12 548

QUATRE ANNÉES DE TRÉSORERIE GÉRÉE DE MANIÈRE COMPTABLE

LE TAUX DE COTISATION DES UNIONS DÉPARTEMENTALES

Le règlement des cotisations dans les Unions départementales doit rester de mise, car, à nos yeux, il est important de développer notre Confédération. Le prix des timbres à régler s'échelonne de 2,35 € à 5,32 €. Notre système de compensation du taux UD devient de plus en plus pesant sur un fonctionnement normal des sections. Les Unions départementales doivent vivre et nous devons y participer, mais quand s'arrêtera l'augmentation annuelle des cotisations sans aucun retour pour la plupart d'entre nous ?

Cette dépense ne peut être en constante augmentation, alors que certains syndicats ou sections ne peuvent plus suivre. Agissons à tous les niveaux pour nous faire entendre et nous faire comprendre. Une aide doit venir de nos Unions départementales. Partout où ils le peuvent, nos syndicats participent à la vie interprofessionnelle.

Taux moyen UD National

- 2006 : 2,76
- 2007 : 2,85
- 2008 : 2,92
- 2009 : 2,99

LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION

Un budget doit être juste, sincère et équilibré selon les termes officiels de la comptabilité. C'est l'objectif prioritaire de la Trésorerie générale. Il doit être le reflet de la bonne santé de notre Fédération, et les lignes qui suivent démontrent que l'équilibre des recettes et des dépenses n'est pas chose simple dans une période de rigueur financière pour la Fédération et de régression économique pour nos adhérents.

Recettes

Pour le respect du principe de notre indépendance financière, les cotisations restent encore la partie la plus importante de nos recettes, comme elles doivent l'être pour l'ensemble des sections. Elles représentent environ 70 % de la totalité des recettes. Si les cotisations rentrent mal, c'est tout notre budget qui est affecté. C'est pour cela que nous devons nous entraider.

Il n'est pas dans l'intérêt de la Fédération de bloquer des sommes dues aux sections, en particulier les parts section sur les prélèvements automatiques, mais la réciproque est aussi vraie et la régularité dans les règlements trimestriels est fondamentale. Les 30 % restants sont constitués des subventions de La Poste, de France Télécom, d'entreprises, ainsi que de loyers.

Les subventions de La Poste et de France Télécom sont liées à des critères de représentativité mais aussi d'effectifs dans les entreprises. Pour cette dernière raison, elles sont en diminution chaque année. Les cotisations versées à la Fédération sont constituées du montant du timbre fédéral et du prix de la carte. La part fédérale sur le timbre a augmenté de 0,34 € en quatre ans, soit environ 9 centimes par an. La carte, elle, est passée de 5,60 à 6,15 €, soit 0,55 € d'augmentation, là aussi en quatre ans. La Fédération a répercuté sur le prix de la carte les hausses que la Confédération a pratiquées chaque année.

Dépenses

Le budget prévisionnel présenté depuis plusieurs années ne peut tout prévoir. À ne considérer que les événements les plus récents, il était difficile de budgéter la campagne lancée par la Fédération contre la privatisation de La Poste. Pourtant, les moyens financiers ont été débloqués et le budget respecté.

Les campagnes électorales à La Poste, à France Télécom et dans le privé ou les filiales sont budgétées l'année précédant les élections.

Pour la formation : part non négligeable du budget, elle représente plus de 320 000 € sur quatre ans, pour environ 300 stages et 3 650 stagiaires. Le secteur formation s'emploie à respecter les signes budgétaires données par la Trésorerie générale.

Les versements statutaires sont effectués régulièrement à la Confédération bien sûr, mais aussi à l'UNI et à l'UCI. La Fédération s'honore de régler la totalité de ses cotisations sans faillir, même si cela représente une part importante de son budget.

La communication est aussi un poste important à ne pas négliger. La location, l'achat, l'entretien des machines ainsi que le papier coûtent de plus en plus cher. Les syndicats et sections connaissent bien ces coûts quand elles sont équipées de matériel de reprographie. Il est impératif d'optimiser cette ligne budgétaire. Internet nous facilite la tâche et nous devons, là aussi, utiliser tout son potentiel.

Les publications de la Fédération représentent une part importante, mais elles sont nécessaires pour le développement de notre image.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

PRÉSENTÉ PAR HENRI VANSEVENANT

Ce rapport est présenté par le président de la Commission, Henri Vansevenant, au nom de l'ensemble de la Commission, titulaires et suppléants.

Depuis quatre ans, la Commission s'est réunie deux fois par an et a examiné la totalité des comptes tenus par la Trésorerie générale. Les membres de la Commission, lors des vérifications successives, ont pu vérifier la régularité des pièces présentées et leur concordance avec les registres comptables, particulièrement bien tenus.

Les balances des comptes des exercices 2006, 2007, 2008 sont exactes. La Commission a également contrôlé et vérifié la situation de la trésorerie au 30 juin 2009. À noter que ce Congrès, trop proche de la fin d'année 2009, ne nous permet pas de vérifier l'intégralité de cette année comptable.

Evolution des recettes et des dépenses

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
2006	+ 9,30 %	+ 6,44 %
2007	- 3,46 %	+ 2,86 %
2008	+ 5,77 %	- 7,91 %
POURCENTAGE GLOBAL DE 2006 À 2008 :		
Recettes :	+ 2,52 %	
Dépenses :	- 4,82 %	

Ces quelques chiffres prouvent, plus qu'un long discours, la qualité, le sérieux, la rigueur du travail du Trésorier général et de son équipe. Pourtant la Commission rappelle une évidence : les cotisations des adhérents sont les principales ressources de notre Fédération. Aussi, il est important, voire vital, que chaque militant, chaque adhérent incite ses collègues de travail à rejoindre FO Communication.

Fonds de solidarité

Alimenté par la contribution intégrée dans le prix du timbre, il sert à aider les sections pour s'équiper ou renouveler les matériels. On peut noter que l'effort particulier de la Trésorerie générale vers les syndicats a notoirement augmenté pendant ces quatre années.

Immeuble

La cotisation, instituée en 1973, revalorisée du coût de la vie depuis deux ans, ne permet toujours pas d'équilibrer les recettes et les dépenses de cette ligne budgétaire. L'augmentation des prix des frais d'entretien de l'immeuble, malgré les efforts constatés, explique naturellement cette situation.

Conclusion

La Commission de contrôle certifie exacte la balance des comptes au 31 décembre 2008.

Elle demande au Congrès de donner quitus au Trésorier général, Gilles Garré, et à son équipe pour l'excellente gestion et la qualité du travail effectué. ♦